



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, 11 mars 2025

Retrouvez l'ANCV au SALON DES SENIORS, du 12 au 15 mars 2026, Porte de Versailles – Hall 2.2 stand E09

Seniors en vacances, une offre de séjours à tarifs préférentiels dans des villages de vacances et des hôtels adaptés aux seniors

Seniors en vacances, programme d'aide de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), propose des séjours tout compris de qualité, à tarifs accessibles, dans près de 200 destinations en France et en Europe, pour les personnes de plus de 60 ans.



Seniors en vacances : un catalogue de séjours et une aide financière

Seniors en vacances s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans (ou de plus de 55 ans en situation de handicap), retraitées ou sans activité professionnelle au moment du séjour.

Seniors en vacances, ce sont **des séjours tout compris** (hébergement, pension complète, transferts aller-retour de la gare au lieu de séjour, animations quotidiennes et excursion), hors transport, dans des villages de vacances, des hôtels ou des résidences de tourisme adaptés aux seniors. **Des activités et des animations** sont proposées tous les jours : sorties culturelles, activités sportives et ludiques, spectacles, soirées dansantes...

Les séjours de 5 jours (4 nuits) coûtent 404 € maximum par personne ou 228 € maximum avec l'aide de l'ANCV et ceux de 8 jours (7 nuits) 484 € maximum par personne ou 272 € maximum avec l'aide de l'ANCV. L'aide est attribuée sous condition de statut ou de ressources dans la limite des crédits disponibles.

Seniors en vacances permet au senior de partir avec les membres de sa famille s'ils sont rattachés à son foyer fiscal¹ ; **avec son aidant** s'il est en situation de dépendance, de handicap ou gravement malade ; **ou encore avec un jeune** dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

¹ Avec son enfant en situation de handicap même s'il n'est pas rattaché au foyer fiscal.

Pour partir, c'est très simple : il suffit de s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription disponible dans le catalogue ou sur le site ancv.com/seniors-en-vacances, puis en le transmettant à l'ANCV. Un courrier de l'ANCV vient ensuite notifier l'éligibilité au programme et, le cas échéant, à l'aide financière.

La personne peut alors choisir parmi les séjours proposés dans le catalogue, à la montagne, à la mer ou à la campagne et réserver directement par téléphone auprès du professionnel du tourisme. Celui-ci adresse en retour un contrat de réservation.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les employeurs ou par les organismes sociaux, notamment les comités sociaux et économiques, selon un critère social : les bénéficiaires dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides de l'action sociale, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes en situation de handicap, de dépendance ou gravement malades, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

Contacts presse

Rumeur Publique : ancv@rumeurpublique.fr - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94
